

Bureau Communautaire du 03 juillet 2025**République française****Liberté, égalité, fraternité****Département du Pas-de-Calais****Arrondissement de Boulogne-sur-Mer****Canton de Desvres**

Communauté de Communes
de Desvres-Sambre

Etaient présents les membres en exercice suivants :

Monsieur Claude PRUDHOMME

Monsieur Aimé HERDUIN

Madame Anita THOMAS

Monsieur Thierry CAZIN

Monsieur Vincent LACHERE

Monsieur Samuel GEST

Monsieur Christophe FOURCROY

Monsieur Christophe DOUCHAIN

Monsieur Alain LOUDET

Etaient excusés

Monsieur Ludovic DUTRIAUX

Monsieur Christophe COUSIN

Monsieur Marc DEMOLLIENS

Décision n°25-2025-07

Décision en vertu de la délibération du 10 septembre 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Demande de subvention pour le renouvellement du label Ecolo-Crèche des structures petite enfance

Préambule

Le label Ecolo crèche® repose sur un référentiel adapté au secteur très spécifique de la petite enfance, qui nécessite un encadrement particulier, avec une démarche dédiée.

Il est reconnu et soutenu par la CNAF.

Le référentiel Ecolo crèche est un système de management environnemental qui permet aux structures d'accueil de la petite enfance de toute taille et de tout type :

- *D'identifier et de maîtriser l'impact environnemental de leurs activités et d'améliorer leur performance environnementale.*
- *De s'engager facilement dans une démarche d'amélioration continue.*
- *De définir leurs objectifs propres, les atteindre et démontrer qu'ils ont été atteints.*
- *D'améliorer la qualité de vie chez elles.*

Une bonne connaissance du milieu de la petite enfance, les compétences d'une équipe pluridisciplinaire et l'engagement de longue date dans l'écologie pratique ont permis à l'association Ecolo crèche de construire et soutenir un référentiel pragmatique. Il a été imaginé pour des petites structures comme les crèches, dans le respect de l'accueil et du travail auprès des enfants.

Le label Ecolo crèche® récompense le travail des équipes dans une perspective d'amélioration continue. Il repose sur des principes simples :

- Diagnostic de départ et diagnostic d'évaluation pour mesurer les progrès mis en œuvre
- Engagement et actions participatives de toute l'équipe

Les quatre structures et le RPE ont obtenu leur labellisation en 2022 pour une durée de 3 ans.

En vue du renouvellement du label, il est proposé au bureau communautaire de solliciter une subvention Leader selon le plan de financement ci-dessous et de mandater le Président à signer les documents afférents.

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
Formation	11 510,00 €	FEADER	9 208,00 €
		Autofinancement	2 302,00 €
Total	11 510,00 €	Total	11 510,00 €

A l'unanimité, le bureau communautaire mandate le Président à solliciter une subvention d'un montant de 9 208,00€ et à signer tous les documents afférents.

Fait à Desvres, le 03 juillet 2025

Le Président

Claude PRUDHOMME